



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 21652

Texte de la question

M. Franck Reynier interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les campagnes d'information et de prévention des cancers récurrents. Les campagnes d'information et de prévention ont permis des avancées remarquables dans la prise en charge des maladies lourdes, et en particulier les cancers récurrents. Toutefois, il apparaît que l'information reste à ce jour encore méconnue par une grande partie de la population, ce qui limite l'efficacité des politiques de prévention. Certes, de nombreux médecins référents invitent leurs patients à des contrôles de dépistage des cancers, mais cela est insuffisant. La modernisation du plan cancer doit vraisemblablement passer par un examen approfondi des moyens de prévention, et aujourd'hui se pose la question de l'instauration d'examens réguliers obligatoires pour les plus de 50 ans, dans un double but d'optimisation de la prévention des cancers et de réduction de la dette de la sécurité sociale. Il lui demande donc de bien vouloir lui communiquer son sentiment sur cette question et l'informer de l'état d'avancement de la modernisation du plan cancer.

Texte de la réponse

La mise en place de consultations régulières obligatoires à partir de 50 ans n'apparaît ni pertinente en termes de santé publique, ni susceptible de générer des économies pour l'assurance maladie si elles ne sont pas orientées en fonction des risques potentiels des populations cibles. C'est la raison pour laquelle une telle orientation n'a pas été retenue et que des campagnes de prévention ciblées ont été privilégiées. Ainsi, depuis 2007 trois grandes campagnes en faveur des dépistages des cancers du sein et colorectal destinées à sensibiliser le grand public à l'intérêt des dépistages organisés et pour la prévention du mélanome, symbolisent les temps forts de sensibilisation et d'information du public. Ces campagnes visent notamment à inciter les populations concernées par les dépistages à participer aux programmes nationaux de dépistages organisés pour le cancer du sein chez les femmes de 50 à 74 ans et au cancer colorectal pour les personnes de 50 à 74 ans. L'augmentation régulière des taux de participation à ces deux programmes depuis leur lancement permet aujourd'hui d'améliorer la lutte contre la mortalité pour ces deux types de cancer. En effet, la participation au dépistage organisé du cancer du sein est de 50,7 % en 2007 contre 40,2 % en 2004. La généralisation à l'ensemble des départements du dépistage organisé du cancer colorectal devrait permettre d'atteindre une participation de 50 % de la population des 50-74 ans en 2008. Le haut conseil de la santé publique a été saisi par la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative d'une demande d'évaluation du plan cancer 2003-2007. Cette évaluation devrait être réalisée d'ici à la fin de l'année 2008 et pourra permettre de préparer la suite du plan cancer en tenant compte des avancées réalisées depuis 2003.

Données clés

Auteur : [M. Franck Reynier](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21652

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 avril 2008, page 3405

Réponse publiée le : 12 août 2008, page 7005